Exco Naxis

6 Rue du Rhône
BP 20072
90002 BELFORT CEDEX
Tél. : 03 84 28 17 16

ASSOCIATION LE 19 CRAC

19 Avenue des Alliés

25 200 MONTBELIARD

SIREN 391 920 881

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les Adhérents de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Le 19 CRAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Belfort, le 24 juin 2026.



Le Commissaire aux Comptes

EXCO NAXIS

Madame Lauriane STROCK

Bilan actif

C.R.A.C. Etats de synthèse au 31/12/2025

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	4 507,53	2 103,59	2 403,94	3 305,45
Autres immobilisations corporelles	641 985,00	627 245,31	14 739,69	15 628,59
Immob. en cours / Avances et acomptes	3 566,08		3 566,08	
Immobilisations financières				
Total I	**650 058,61**	**629 348,90**	**20 709,71**	**18 934,04**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 423,65		4 423,65	3 895,99
Créances				
Autres créances	43 490,00		43 490,00	53 678,32
Divers				
Disponibilités	410 884,45		410 884,45	388 615,78
Charges constatées d'avance	2 570,15		2 570,15	5 834,87
Total II	**461 368,25**		**461 368,25**	**452 024,96**
Ecarts de conversion - Actif (V)	73,94		73,94	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**1 111 500,80**	**629 348,90**	**482 151,90**	**470 959,00**

EXCO NAXIS

Bilan passif

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	**405 277,53**	**405 277,53**
Réserves pour projet de l'entité	405 277,53	405 277,53
Report à nouveau	-14 679,49	-54 647,12
Excédent ou déficit de l'exercice	**1 274,85**	**39 967,63**
Situation nette (sous-total)	**391 872,89**	**390 598,04**
Subventions d'investissement	15 679,68	12 428,39
Total I	**407 552,57**	**403 026,43**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	15 549,51	5 435,20
Total II	**15 549,51**	**5 435,20**
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 813,66	23 448,77
Dettes fiscales et sociales	31 236,16	29 362,77
Produits constatés d'avance		9 610,00
Total IV	**59 049,82**	**62 421,54**
Ecarts de conversion - Passif (V)		75,83
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**482 151,90**	**470 959,00**

EXCO NAXIS

Compte de résultat

C.R.A.C. Etats de synthèse au 31/12/2025

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de biens et de services	**32 647,27**		**36 504,19**		**-3 856,92**	**-10,57**
Ventes de biens	2 566,35	0,55	2 678,60	0,49	-112,25	-4,19
Ventes de prestations services	30 080,92	6,46	33 825,59	6,18	-3 744,67	-11,07
Produits de tiers financeurs	**432 943,34**		**510 812,75**		**-77 869,41**	**-15,24**
Concours publics et subventions d'expl	432 943,34	92,99	510 812,75	93,33	-77 869,41	-15,24
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts			2 170,20	0,40	-2 170,20	-100,00
Utilisation des fonds dédiés	3 385,69	0,73	4 485,69	0,82	-1 100,00	-24,52
Autres produits	711,68	0,15	53,89	0,01	657,79	NS
Total I	**469 687,98**	**100,88**	**554 026,72**	**101,23**	**-84 338,74**	**-15,22**
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	1 459,73	0,31	2 078,18	0,38	-618,45	-29,76
Autres achats et charges externes	169 547,16	36,42	233 299,23	42,63	-63 752,07	-27,33
Impôts, taxes et versements assimilés	3 384,58	0,73	2 880,73	0,53	503,85	17,49
Salaires et traitements	208 686,23	44,82	206 075,56	37,65	2 610,67	1,27
Charges sociales	63 295,42	13,59	62 760,42	11,47	535,00	0,85
Dotations aux amortissements et aux dép	6 501,53	1,40	8 993,85	1,64	-2 492,32	-27,71
Reports en fonds dédiés	13 500,00	2,90	2 600,00	0,48	10 900,00	419,23
Autres charges	3 834,08	0,82	4 463,84	0,82	-629,76	-14,11
Total II	**470 208,73**	**100,99**	**523 151,81**	**95,58**	**-52 943,08**	**-10,12**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-520,75**	**-0,11**	**30 874,91**	**5,64**	**-31 395,66**	**-101,69**
PRODUITS FINANCIERS						
Autres intérêts et produits assimilés	1 795,60	0,39	2 423,12	0,44	-627,52	-25,90
Total III	**1 795,60**	**0,39**	**2 423,12**	**0,44**	**-627,52**	**-25,90**
CHARGES FINANCIERES						
Total IV						
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 795,60**	**0,39**	**2 423,12**	**0,44**	**-627,52**	**-25,90**
3. RESULTAT COURANT avant impôts	**1 274,85**	**0,27**	**33 298,03**	**6,08**	**-32 023,18**	**-96,17**
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Reprises provisions, dép., et transferts d			6 969,32	1,27	-6 969,32	-100,00
Total V			**6 969,32**	**1,27**	**-6 969,32**	**-100,00**
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion			299,72	0,05	-299,72	-100,00
Total VI			**299,72**	**0,05**	**-299,72**	**-100,00**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			**6 669,60**	**1,22**	**-6 669,60**	**-100,00**
Total des produits (I + III + V)	**471 483,58**	**101,27**	**563 419,16**	**102,94**	**-91 935,58**	**-16,32**
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII	**470 208,73**	**100,99**	**523 451,53**	**95,64**	**-53 242,80**	**-10,17**
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 274,85**	**0,27**	**39 967,63**	**7,30**	**-38 692,78**	**-96,81**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EI						
Prestations en nature	56 071,00		56 071,00			
TOTAL	**56 071,00**		**56 071,00**			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS V(						

EXCO NAXIS

Compte de résultat

C.R.A.C. Etats de synthèse au 31/12/2025

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Mise à disposition gratuite	56 071,00		56 071,00			
TOTAL	**56 071,00**		**56 071,00**			

EXCO NAXIS

« ASSOCIATION CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN »
19 AVENUE DES ALLIES
25200 MONTBELIARD

ANNEXE

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 5 juin 2026 par les dirigeants de l'Association

OBJET SOCIAL

L'Association a pour objet la promotion de l'art contemporain, sa diffusion et le soutien à la création en relation avec les artistes par la mise en œuvre des actions dévolues à un centre d'art.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES ET DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

- Conception et production d'expositions du Centre d'Art à Montbéliard et hors les murs ;

- Sensibilisation et formation des publics à l'art contemporain, prioritairement en Franche-Comté notamment par :

  - La mise en œuvre de dispositifs de médiation en direction d'un large public, notamment scolaire, ainsi que d'une programmation culturelle, (films, rencontres, spectacles, conférences, séminaires, formation, etc.)

  - La publication de supports de médiation (livres, catalogues, revues, brochures, tout support audio-visuel et numérique, etc.)

- Accueil d'artistes en résidence.

EXCO NAXIS

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Description des moyens mis en œuvre par l'Association dans l'exécution de l'objet social.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

➔ Des fonds dédiés sont comptabilisés sur l'exercice pour 13 500 €, et concernent :

- Les fonds dédiés sur subventions de fonctionnement :

  Fonds dédiés au 01/01/2025 : 2 600 €. Ils ont été consommés en totalité sur l'exercice 2025.

  Fonds dédiés constitués en 2025 :

  - Nouveaux Commanditaires : 11 000 €
  - Le Cyclope n'avait qu'un oeil : 2 000 €
  - Boxe de Noël : 500 €

Montant fonds dédiés sur subventions de fonctionnement au 31/12/2025 : **13 500 €**

- Les fonds dédiés sur subventions d'investissement : Fonds dédiés au 01/01/2025 : 2 835,20 € et 785,69 € consommés au cours de 2025.

Montant fonds dédiés sur subventions d'investissement au 31/12/2025 : **2 049,51 €**

Le montant total des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement et d'investissement s'élève au 31/12/2025 à **15 549,51 €**

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est intervenu et pouvant impacter les comptes 2025.

2
EXCO
NAXIS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **482 152 €.**

Le compte de résultat affiche un total « produits » de **471 484 €** et un total « charges » de **470 209 €** dégageant ainsi un résultat de **1 275 €.**

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de 12 mois.
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Ce changement de réglementation n'a pas d'impact significatif sur les comptes arrêtés au 31/12/2025 et leur comparabilité avec ceux arrêtés au 31/12/2024.

Changement d'estimation :

Aucun changement d'estimation sur l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles :
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

ERGO NAXIS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'Association.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Aucun engagement donné

MONTANTS DES HONORAIRES DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires facturés au tire du contrôle légal des comptes annuels : 2 680 € HT

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La ville de Montbéliard met à la disposition du CRAC :

- Des locaux situés à MONTBELIARD :
  - Au 19 Avenue des Alliés pour l'exploitation des activités
  - Au 12 Rue Renaud de Bourgogne pour un local de stockage d'œuvres d'arts.
  - Au 26 Faubourg de Besançon – Vila Bosquette pour l'hébergement des artistes
- Ses services pour le transport des expositions ;

Pour l'exercice 2025, la valeur locative ainsi que le montant des services pour le transport ont été valorisé par la ville de Montbéliard à hauteur de ***56 071 €.***

Produits à recevoir : ***52 300 €***

- Subventions de fonctionnement : 34 500 €
- Participation exposition : 8 000 €
- Remboursement formation : 990 €

Charges constatées d'avance : ***2 571 €***

- Charges d'exploitation : 2 571 €

EXCO NAXIS 4

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS PROPRES

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves	405 278	0	0	405 278
Report à nouveau débiteur	-54 647	39 968	0	-14 679
Excédent ou déficit de l'exercice	39 967	0	-38 692	1 275
Subventions d'investissement	12 428	8 575	-5 324	15 679
TOTAL	**403 026**	**48 543**	**-44 016**	**407 553**

CREANCES ET DETTES

	Montant brut au 31/12/2025	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	4 424	4 424	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	43 490	43 490	
Charges constatées d'avance	2 570	2 570	
TOTAL DES CREANCES	**50 484**	**50 484**	

EXCO NANCY

	Montant brut au 31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	27 814	27 814		
Personnel et comptes rattachés	12 208	12 208		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	16 887	16 887		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes versements assimilés	2 141	2 141		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**59 050**	**59 050**		

EXCO NAXIS 6

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/25
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	**0**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	651 516	4 711	9 735	**646 492**
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	3 566	0	**3 566**

AMORTISSEMENTS

	Amortissements début d'exercice	Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/25
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	**0**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	632 582	6 502	9 735	**629 349**
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0	**0**

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	Montant initial	Utilisation en cours de l'exercice	Fonds restant en cours d'exercice
Subventions Ville de Montbéliard	94 500	94 500	
Subventions Ville de Belfort	5 500	5 500	
Subventions PMA	35 000	35 000	
Subventions PMA ponctuelles	10 043	10 043	
Subventions Conseil Régional	85 000	85 000	
Subventions Conseil Régional ponctuelles	0	0	
Ecole d'Art Belfort	0	0	
Subventions DRAC	185 000	185 000	
Subventions DRAC ponctuelles	13 500	13 500	
Total =	428 543	428 543	

EXCO MAXIS

PROVISION

La provision pour indemnité de fin de carrière n'est pas comptabilisée au 31 décembre 2025.

Elle est estimée à 7 016 € en reprenant les hypothèses suivantes :

- Age de départ : 64 ans,
- A l'initiative du salarié,
- Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 1,5 %,
- Taux de turn-over : faible,
- Taux moyen de charges sociales : 25 % pour les non-cadres et 45 % pour les cadres,
- Taux d'actualisation brut : 3.60 %,
- Table de mortalité : INSEE 2024.

EXCO NAXIS